

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIMIMOUN

Daïra d'Aougrout commune d'Aougrout

N°IF : 42200200004909601000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Le président de l'APC d'Aougrout, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°06/2025 paru aux journaux < البديل > en date du 22/01/2026 et < **L'Echo D'Oran** > en date du 22/01/2026 concernant l'opération suivante:

**RÉALISATION DES ROUTES URBAINES À TRAVERS LES KSOURS
CHAREF, ZAQUIET SIDI OMAR, KSAR ELHADJ ET TALA.**

Conformément à la disposition de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire:

Nom de L'Entreprise	NIF	Note Technique	Montant de l'offre en TTC (DA)	Délai de réalisation	Observations
ENTREPRISE PUBLIQUE DE TRAVAUX PUBLIC E.P.T.P BECHAR	099908094230816	63.50	32.759.063,75	03 Mois	Le moins disant

Les soumissionnaires ont le droit de contester le choix opéré, en introduisant un recours dans les dix (10) jours à compter de la date d'affichage de cet avis dans les journaux BOMOP, qui sera examiner par la de commission des marchés de la commune.

Et peut aussi prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières en se rapprochant de nos services au plus tard trois (03) jours à compter de la date d'affichage de cet avis.